

Marseille, 13 novembre 2023

Consultation publique sur le projet de PRSE 4 Provence-Alpes-Côte d'Azur Synthèse des retours

Conformément à l'instruction interministérielle du 13 avril 2022, l'Agence Régionale de Santé (ARS), la Direction Régionale de l'Environnement, de l'Aménagement et du Logement (DREAL) Provence-Alpes-Côte d'Azur et la Région Sud ont lancé une consultation publique en ligne pour permettre aux acteurs de la santé environnementale de la région de donner leur avis sur le projet de plan d'actions du nouveau Plan Régional Santé Environnement (PRSE 4) **du 20 septembre au 20 octobre 2023**.

40 contributions ont été recueillies dans le cadre de cette consultation (38 individuelles et 2 groupées).

Origine des contributions :

Département	Pourcentage
Alpes-de-Haute-Provence (04)	8%
Hautes-Alpes (05)	8%
Alpes-Maritimes (06)	13%
Bouches-du-Rhône (13)	42%
Var (83)	13%
Vaucluse (84)	11%
Hors Provence-Alpes-Côte d'Azur	5%

Type de structure	Pourcentage
Collectivités	37%
Etablissements de santé	21%
Particuliers	16%
Associations	13%
Autre	8%
Services de l'Etat	5%

98 % des répondants considèrent que le projet de plan d'actions du PRSE 4 est lisible.

Elaboration du projet de plan d'actions du PRSE 4 :

La plupart des répondants **saluent la consultation publique** comme un moyen positif de solliciter l'avis de tous les acteurs concernés. Certains répondants estiment qu'il aurait été souhaitable d'**associer les collectivités en amont** de l'élaboration du plan pour une meilleure représentativité. Certains répondants



regrettent que des **ateliers participatifs** n'aient pas été organisés pour l'élaboration du plan pour une meilleure mobilisation des acteurs concernés.

Il est recommandé de renforcer le ciblage des actions sur les **populations les plus fragiles** en termes de santé, notamment les nourrissons, les enfants, les adolescents, les femmes enceintes, les malades chroniques et les personnes âgées.

Mise en œuvre du plan d'actions du PRSE 4 :

Il est demandé de préciser dans la version finale comment la **communication** et la **participation** des organismes intervenant dans l'éducation, l'accompagnement santé, la médecine du travail, etc., seront intégrées dans la mise en œuvre du plan.

Les répondants souhaitent que la version finale du PRSE 4 détaille les modalités de **gouvernance** et de **pilotage**, le **rôle des acteurs** existants œuvrant dans le champ de la santé environnement.

Certains répondants expriment des préoccupations quant à la mise en application du plan, en soulignant que souvent les pouvoirs politiques ne suivent pas les préconisations et que les réglementations ne sont pas toujours appliquées. Ils demandent quels **moyens** seront mis en place pour sa mise en œuvre opérationnelle. Plusieurs répondants s'interrogent sur les prochains **appels à projets**.

Certains répondants suggèrent de compléter les indicateurs de réalisation des actions par d'**autres types d'indicateurs** (sur le processus, ou encore le volet qualitatif des actions pour apporter une connaissance plus fine des effets sur les publics au fur et à mesure du déploiement des actions, voire des impacts sur la santé des publics concernés).

Attentes en matière d'offre de service attendue de l'ARS, de la DREAL et de la Région dans le cadre du pilotage et de l'animation du PRSE 4 :

Les répondants attendent une implication active des acteurs de la santé environnementale, une coordination entre les services de l'État, des campagnes de sensibilisation, des échanges réguliers, des mesures de pollution de l'air, des actions concrètes de prévention, et une communication transparente sur les actions mises en place dans le cadre du PRSE 4.

Les répondants attendent un travail **en partenariat avec des experts et des professionnels de la santé** concernés pour une approche collective.

Il est souhaité un renforcement de l'**alerte du public** en se basant sur des informations existantes et en consolidant les informations (campagnes de communication).

Les répondants souhaitent une **meilleure coordination entre les services de l'État** concernés par la santé environnementale.

Il est suggéré de formaliser une **offre de formation et de coordination** entre les acteurs de terrain.

Une **veille réglementaire** et des **outils de sensibilisation** pour divers publics sont attendus, ainsi qu'une coopération avec des acteurs locaux comme les Parcs Naturels Régionaux.

Les répondants souhaitent **des échanges réguliers** entre les acteurs, des **réunions collectives** pour **partager les expériences et les projets**. L'attente d'un **reporting régulier** sur les actions et l'avancée des actions est exprimée.

Les répondants attendent une **grande lisibilité** des **appels à projets ouverts** et des **actions financées**. Certains souhaitent que les appels à projets soient ouverts aux associations, notamment celles impliquées dans la santé environnementale.

Une **présence sur le terrain** est attendue pour favoriser l'adhésion au programme.

Action 1 : Informer et sensibiliser les jeunes sur les liens entre l'environnement et la santé

*Il semble y avoir un soutien général pour cette action visant à informer et sensibiliser les jeunes sur les liens entre l'environnement et la santé, avec des suggestions spécifiques pour améliorer le texte de l'action et élargir ses objectifs. Il y a un consensus sur l'importance de mettre en place cette action rapidement, car les jeunes sont de moins en moins bien informés en raison de l'influence des **réseaux sociaux** (lutter contre la désinformation). Il est souligné que les jeunes sont la **future génération** qui mettra en place les politiques publiques, ce qui justifie l'accent mis sur leur sensibilisation.*

Il est suggéré de commencer cette sensibilisation **dès l'école primaire**, en intégrant la notion de "Une seule santé" dans les programmes scolaires.

Les répondants ont exprimé leur soutien à cette action et ont noté que les **infirmières scolaires** sont des acteurs clés pour intervenir auprès des élèves. Il est relevé que l'information doit circuler efficacement auprès des jeunes en **milieu scolaire**.

L'idée d'inclure des informations sur l'**éco-anxiété** des jeunes et d'**impliquer les parents** dans la sensibilisation a été suggérée.



La **promotion de moyens de transport non polluants** a également été mentionnée dans le contexte de la sensibilisation environnementale.

Il est proposé d'ajouter la thématique de l'**alimentation durable** (promotion de l'équilibre alimentaire dans le respect de l'environnement) dans l'action.

La problématique des **perturbateurs endocriniens** mériterait d'être abordée/citée dans cette action.

Action 2 : Mieux former et sensibiliser les professionnels de santé et médico-sociaux à la santé environnementale

Les retours mettent en lumière l'importance de renforcer la formation en santé environnementale pour les professionnels de la santé et suggèrent des moyens d'améliorer la sensibilisation et la collaboration dans divers secteurs.

Plusieurs répondants saluent l'intégration d'un module sur la santé environnementale dans les formations initiales. Ils estiment que la formation des professionnels de santé est une priorité pour mieux répondre aux besoins des populations vulnérables et aux pathologies émergentes liées à l'environnement.

Il est recommandé d'insister sur la notion de "**santé globale**", qui est souvent méconnue des professionnels de santé.

Plusieurs répondants ont noté le manque de formation en santé environnementale pendant les études médicales. Ils suggèrent que cette formation devrait être intégrée plus tôt dans le curriculum médical. L'importance de la **formation continue** des professionnels de santé en matière de santé environnementale est également soulignée.

Certains répondants recommandent de **mieux former les agents des collectivités publiques** sur ces questions. Il est également suggéré d'étendre la sensibilisation à d'autres secteurs (hors santé et médico-sociaux), tels que les éducateurs et les structures sportives, le commerce, l'industrie, la restauration, les hôtels et les agriculteurs.

Plusieurs répondants soulignent l'importance de la collaboration entre différents organismes de formation, notamment pour les collectivités et les professionnels de la **santé au travail**. Il est proposé que les acteurs de la santé environnementale s'appuient sur le dispositif du SISTE Paca pour développer une culture commune entre médecins de soins et médecins du travail concernant les impacts des changements climatiques sur la santé des travailleurs.

La problématique des **perturbateurs endocriniens** mériterait d'être abordée/citée dans cette action.

Action 3 : Agir pour des environnements favorables à la santé

Les retours mettent en évidence l'importance de coordonner les efforts de différents acteurs pour créer des environnements favorables à la santé, en incluant la sensibilisation des citoyens, la collaboration entre professionnels et l'application des réglementations existantes. Le rôle des collectivités est considéré comme fondamental dans la mise en place d'actions en faveur de la santé environnementale.

Il est souligné que **les communes ont un rôle majeur en matière d'aménagement du territoire** et que leurs décisions en matière d'urbanisme ont un impact sur la qualité de vie des citoyens.

Il est souligné l'importance d'inclure les **professionnels de santé et experts** dans les actions liées à la santé environnementale, notamment les allergologues.

Dans une démarche « Une seule santé », il est recommandé de promouvoir la **qualité et le respect des espaces communs**.

Il est suggéré d'accompagner les collectivités dans la **préservation de la petite faune sauvage en ville**, notamment des martinets, hirondelles et chiroptères.

Favoriser le **développement d'espaces de nature en ville** est recommandé pour les bénéfices sur la santé physique et mentale.

Il est suggéré de favoriser le développement de **jardins partagés** pour permettre une production de fruits et légumes locaux, de saison, et aider les familles défavorisées à se nourrir sainement.

La **sensibilisation des citoyens** est jugée essentielle, ainsi que la coordination des acteurs pour avoir un impact réel.

Il est recommandé de **faire appliquer les réglementations existantes**, telles que le SDAGE (Schéma Directeur d'Aménagement et de Gestion des Eaux) et le PPRI (Plan de Prévention des Risques d'Inondation).

Plusieurs répondants soulignent l'importance de la synergie des actions entre l'ARS (Agence Régionale de Santé), la DDT (Direction Départementale des Territoires), et la DREAL (Direction Régionale de l'Environnement, de l'Aménagement et du Logement) pour mobiliser les collectivités, les organismes de santé locaux, les associations de citoyens, et les organisations environnementales.

Plusieurs répondants mentionnent la volonté de collaborer avec des **associations de citoyens** et des **organisations environnementales** pour mettre en œuvre ces actions.

Certains répondants estiment que les cartes de risque radon peuvent ne pas suffisamment documenter une commune et suggèrent d'augmenter le nombre de tests pour renseigner le public.

Il est recommandé d'intégrer la problématique de la **pollution sonore** dans les actions prioritaires.

Certains répondants suggèrent d'accompagner les villes dans l'évaluation quantitative de l'impact santé, en dehors de la qualité de l'air, notamment en ce qui concerne l'exposition aux perturbateurs endocriniens.

Il est recommandé d'accompagner les acteurs dans la prévention et la **lutte contre les punaises de lit**.

Action 4 : Réduire l'exposition des populations - en particulier des publics les plus vulnérables - à la pollution de l'air extérieur

Les retours mettent en évidence la nécessité de réglementations, de mesures de prévention et d'éducation à la santé, ainsi que de la collaboration entre différents acteurs pour réduire l'exposition des populations à la pollution atmosphérique, en particulier dans les zones urbaines.

Plusieurs répondants soulignent la nécessité de trouver des solutions pour **limiter les pollutions existantes**. Certains répondants estiment que la réduction des émissions de carbone en centre-ville et en périphérie est essentielle, notamment en favorisant les mobilités douces et les plans vélo et en réduisant le trafic automobile.

Certains répondants expriment leur déception quant à l'absence d'actions spécifiques de **coercition** pour réduire la pollution atmosphérique en **particules ultrafines**, notamment en ce qui concerne les émissions des navires de croisières.

Il est recommandé de développer et renforcer les échanges inter-institutionnels pour caractériser les **polluants d'origine industrielle et agricole**, ainsi que pour suivre l'**exposition des travailleurs et des populations**.

Certains répondants **remettent en question l'adaptabilité de l'outil EQIS** pour évaluer certaines actions territoriales lorsque le périmètre d'influence est inférieur à la taille d'une commune.

Il est noté que la **zone de qualité de l'air de Nice est sortie du contentieux européen pour la qualité de l'air depuis 2019**.

Il est recommandé de mesurer les **gradients de pollution en fonction de l'altitude**.

Certains répondants considèrent qu'une **réglementation forte est nécessaire**, mais il est important de cibler des sujets spécifiques plutôt que de tout réglementer de manière contraignante.

Il est recommandé de mettre en place des **Plans Climat-Air-Énergie Territoriaux (PCAET) avec un volet qualité de l'air**.

La **prévention et l'éducation à la santé** sont jugées prioritaires pour répondre aux attentes des habitants, réduire l'anxiété et promouvoir les bons comportements.

L'importance du **radon** est soulignée, en particulier pour les populations vulnérables comme les personnes âgées et les bébés.

Il est suggéré d'envisager un **cofinancement** pour la réalisation de projets associatifs initiés par les collectivités et portés par des associations.

Le **surtourisme** pourrait être pris en compte dans cette action.

Action 5 : Améliorer la qualité de l'air intérieur des établissements accueillant des populations sensibles

Les retours mettent en lumière l'importance de prendre en compte les problèmes liés aux allergènes, aux moisissures, et au radon, ainsi que l'importance de sensibiliser les professionnels et la population à la qualité de l'air intérieur. De plus, ils soulignent le rôle essentiel des architectes dans la conception de bâtiments plus adaptés aux enjeux environnementaux et de santé.

Certains répondants proposent d'ajouter des actions comme l'accompagnement des établissements dans la mise en place de **capteurs d'air intérieur** et la sensibilisation à la **diminution de l'utilisation de produits d'entretien contenant des produits chimiques**.

Il est recommandé de mobiliser les **architectes** pour concevoir des bâtiments et utiliser des matériaux en adéquation avec les nouveaux climats.

Les répondants suggèrent de déployer des ateliers à destination des professionnels de la santé et des **jeunes parents** pour les sensibiliser à la qualité de l'air intérieur.

Il est recommandé de prendre en compte le problème des acariens et des moisissures, qui sont liés à

des allergies et des problèmes respiratoires. Les **allergologues** et les **CMEI** (Conseils Médicaux d'Établissement d'Institutions) peuvent apporter leur expertise.

Les répondants préconisent de limiter les **matériaux qui émettent des Composés Organiques Volatils (COV)**.

L'utilisation de **matériels filtrants** pour réduire les allergènes est encouragée.

Les répondants soulignent l'importance de ne pas baser les décisions de travaux d'atténuation du **radon** sur des guides qui ne fournissent pas de résultats tangibles en Bq/m³. Ils proposent de mettre en place des points de référence locaux pour évaluer l'efficacité des mesures prises contre le radon.

Il est proposé d'**inciter et d'aider financièrement les établissements** à améliorer leur qualité de l'air intérieur avec des crédits fléchés.

Les répondants recommandent d'éviter les maisons à énergies positives et de sensibiliser les collectivités à leur grande responsabilité dans la prise de conscience de ces enjeux.

Certains répondants soulignent que l'**inflation** forte entraîne la diminution du chauffage et le calfeutrage des maisons, ce qui dégrade la qualité de l'air intérieur. Ils recommandent de prévoir des actions de prévention et de sensibilisation à ce sujet.

Les **logements passoires thermiques** deviennent des étuves en raison du changement climatique, ce qui peut mettre en danger des populations sensibles. Les répondants estiment que le thème de la **précarité énergétique** devrait être intégrée au PRSE 4.

Action 6 : Sécuriser la qualité de l'eau

Dans l'ensemble, il est clair que la préservation de la qualité de l'eau est une priorité pour de nombreux répondants. Ils mettent en avant des mesures variées, de la réglementation à la gestion des ressources, pour garantir une eau de qualité pour la santé et l'environnement. La bonne gestion des ressources en eau est essentielle, en particulier face aux effets du réchauffement climatique.

Les répondants considèrent cette action comme une **priorité**.

La qualité et la quantité de l'eau sont interdépendantes, ce qui nécessite une **approche intégrée**. Il est souligné que des **politiques globales**, notamment en matière de phytosanitaires, sont nécessaires pour assurer la qualité de l'eau.

Il est recommandé de **répertorier les forages non déclarés** et de rendre les analyses obligatoires.

La **réduction des intrants et pesticides** dans les exploitations agricoles est considéré comme une priorité, en particulier dans la vallée de la Durance.

Il est proposé de développer l'**usage des UV dans les stations de captage d'eau**.

Les personnes utilisant de l'eau de puits peuvent être exposées au **radon** sous la douche ou en buvant.

Le **surtourisme** pourrait être pris en compte dans cette action.

Action 7 : Prévenir les maladies vectorielles transmises par les moustiques

Globalement, les retours mettent en évidence l'importance de la sensibilisation, de la prévention, et de l'adaptation aux changements climatiques pour lutter contre les maladies vectorielles transmises par les moustiques, tout en tenant compte de la biodiversité et des spécificités régionales.

Une **politique de sensibilisation** en matière de bonnes pratiques est jugée essentielle pour prévenir les maladies vectorielles. Il est souligné que ces maladies vectorielles vont devenir plus prévalentes en raison du changement climatique, et qu'il est nécessaire d'informer et de développer des moyens d'action.

Il est recommandé de **continuer à limiter les réserves et points d'eau stagnante** propices à la reproduction des moustiques et d'informer le grand public à ce sujet.

Il est proposé d'**adapter les méthodes déjà en usage dans les départements d'outre-mer (DOM TOM) à la métropole**.

Certaines personnes estiment que cette action n'est pas prioritaire par rapport à d'autres enjeux tels que la misère et les habitats indignes.

Il est recommandé de prévenir les maladies vectorielles (borréliose de Lyme et fièvre hémorragique de Crimée-Congo) à **tiques** en améliorant leur observation aux portes des villes. La préservation de la biodiversité, en ville et en dehors, est considérée comme importante pour limiter la transmission des zoonoses, notamment en contrôlant les populations de petits rongeurs porteurs de tiques.

Action 8 : Mieux prévenir, surveiller et gérer les impacts en santé humaine causés par les espèces exotiques envahissantes ou proliférantes



Globalement, les retours mettent en évidence l'importance de la surveillance, de la gestion, et de la prévention des espèces exotiques envahissantes, en tenant compte de leur impact sur la biodiversité et la santé humaine, ainsi que de l'implication des services de l'État et des acteurs de la santé au travail.

Il est recommandé d'**améliorer la connaissance** sur ces espèces exotiques envahissantes (EEE).

Certains répondants suggèrent de mener des campagnes de suivi, en particulier via les **parcs naturels régionaux**, pour surveiller et gérer les EEE, telles que la berce du Caucase et l'ailante glanduleuse.

Il est recommandé de **renforcer la synergie** entre les acteurs impliqués dans la gestion des EEE.

L'action de lutte contre les EEE qui nuisent à la préservation de la biodiversité du territoire et ont des impacts négatifs sur la santé humaine est encouragée, en mentionnant des exemples d'espèces telles que la berce du Caucase, le moustique tigre, et le frelon asiatique.

Il est conseillé d'effectuer un **désherbage régulier et saisonnier** pour l'ambrosie et la berce du Caucase, tout en surveillant la prolifération des insectes invasifs nuisant aux cultures et pouvant être des vecteurs de maladies. Pérenniser les campagnes d'arrachage et de destruction des EEE, et **informer par les médias des risques saisonniers**, est jugé important.

Certains répondants soulignent l'importance de **veiller à l'équilibre des écosystèmes** pour limiter les invasions d'espèces exotiques.

Les **acteurs de la santé au travail**, notamment le SPST et la MSA, devraient bénéficier des dispositifs de sensibilisation à l'exposition à ces espèces.

Il est recommandé de mieux prévenir les risques allergiques en installant des **pollinariums sentinelles**.

Certains répondants estiment que les infestations de **punaies de lit** peuvent causer de la détresse psychologique et devraient être prises en compte dans cette action.

Action 9 : Surveiller la santé de la faune terrestre et prévenir les zoonoses

Globalement, les retours mettent en évidence l'importance de la sensibilisation, de l'anticipation des mesures, de la préservation des écosystèmes, de l'approche "Une seule santé", et de la concertation entre les acteurs pour surveiller la santé de la faune terrestre et prévenir les zoonoses.

Les services de l'ARS et de la DRAAF portent des actions liées à la santé de la faune terrestre, et il est suggéré de renforcer la synergie de leurs actions avec d'autres acteurs. Il est recommandé de favoriser

une meilleure concertation entre les acteurs de la santé humaine et vétérinaire, notamment en créant des **espaces ou instances de travail et d'échange** pour discuter des zoonoses.

Il est préconisé d'avoir une logique de préservation des espaces riches en écosystèmes et de **contraindre le développement urbain pour prévenir les zoonoses**. Il est suggéré d'**explorer le lien entre les zoonoses et l'artificialisation du milieu naturel**, en particulier en raison de la proximité accrue entre l'humain et la faune sauvage due à l'urbanisation. Certains répondants estiment qu'une campagne de sensibilisation sur l'importance de la **conservation des milieux naturels** devrait accompagner cette action.

L'approche "Une seule santé" est encouragée, ainsi que l'**éducation** pour changer les comportements en matière de santé humaine, animale et environnementale.

Certains répondants recommandent de **réduire le nombre d'animaux domestiques**, tels que les chats et les chiens.

Leviers et/ou freins pour que les collectivités déclinent localement les actions du PRSE 4

Leviers :

- Optimisation de la consommation et viabilisation raisonnée des espaces.
- Communication sur les enjeux de santé environnementale.
- Implication de l'urbanisme dans la gestion des espaces et de l'eau.
- Engagement des élus.
- Réseaux partenariaux locaux.
- Prise en compte progressive des questions environnementales dans les projets de la collectivité.

Freins :

- Complexité administrative.
- Volonté locale de changement.
- Modification des comportements de transport.
- Précarité économique, qui limite l'intérêt pour ces questions.
- Éducation des intervenants et de la population.
- Résistance au changement, peur de s'éloigner des habitudes de travail.
- Crainte que des mesures environnementales coûtent plus cher.
- Cloisonnement entre les services de la collectivité.